

ACTIONS SOCIALES

Les actions sociales ouvertes à tous :

- Les demandes de prêts
- Les demandes de secours

Les actions sociales destinées aux agents des collectivités n'ayant pas adhéré au CNAS :

Les médailles du travail

à compter du 1^{er} janvier 2020

ARGENT	186 €
Vermeil	221€
Or	287€

Les Compléments

à compter du 1^{er} janvier 2020

Complément prime retraite	649€
Allocation décès (en activité)	653€

Les aides

Aides aux vacances	<i>Voir tableau</i>
Aides aux classes transplantées	<i>Voir tableau</i>

Pour les agents des communes adhérents au CNAS, date d'arrêt des versements :

- Médailles : 1^{er} septembre 2019
- Complément de prime retraite : 1^{er} septembre 2019
- Aides aux vacances : 1^{er} juillet 2020
- Classes Transplantées : 1^{er} juillet 2020